



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 09/11/2021

BILAN DU DISPOSITIF D'INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE DES ÉLEVAGES DE BOVINS ALLAITANTS IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

M. le Premier ministre avait fait l'annonce d'un plan d'indemnisation exceptionnelle des élevages de bovins allaitants impactés par la crise sanitaire du Covid-19 au cours de son déplacement dans la Creuse le 6 mars dernier.

Le dispositif d'indemnisation déployé par FranceAgriMer a été ouvert à la déclaration pour les éleveurs concernés du 26 juillet au 29 septembre 2021.

Pour le département de la Corrèze, 365 dossiers aboutis ont été déposés via la plateforme internet mise en place par FranceAgrimer. Après instruction des demandes, 355 dossiers éligibles bénéficieront d'une enveloppe financière totale de 361 215 €. Les 10 demandes rejetées ne respectaient pas les critères d'éligibilité.

Contacts DDT :

Courriel : ddt-seaf@correze.gouv.fr

Téléphone :

Damien LONGUEVILLE : 05 55 21 82 40 / 06 02 13 59 39

Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52

✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

